



**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du lundi 7 avril 2025 à 19h00, tenue en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la **Loi sur les Cités et Villes**, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Andrea Geary, Dominic Tremblay, Florent Ricard, Maurice Brossoit et Rémi Robidoux formant quorum sous la présidence du maire.

Sont également présentes : mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

---

**Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum**

Le quorum est constaté sous la présidence du maire, monsieur André Brunette.

**25-04-07-6873**

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit  
Appuyé par monsieur Florent Ricard  
Et résolu à l'unanimité:**

**Que** le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance ordinaire du lundi 7 avril 2025 à 19 h 00.

Adopté

**ORDRE DU JOUR**

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Annonces et dépôt des documents :
  - 1. Rapport sur la situation financière au 31 mars 2025;
  - 2. Dépôt de la liste des dépenses autorisées en mars 2025;
  - 3. Rapport sur la situation financière investissement au 31 mars 2025;
  - 4. Dépôt de la liste des dépenses investissement autorisées en mars 2025;
- D) Période d'information du maire;
- F) Période de questions du public;

**10. – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

- 10.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2025;
- 10.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 mars 2025;
- 10.3 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 mars 2025;

**20. – CONTRATS & ENTENTES**

- 20.1 Renonciation de se prévaloir du droit de premier refus sur l'immeuble du 142, route 202, suite 104 et résiliation de l'entente relative aux services d'alimentation électrique;

- 20.2** Autorisation - Octroi de contrat - Laboratoire GS Inc.- Étude géotechnique et caractérisation environnementale des sols préliminaire - Projet Highland Phase I;
- 20.3** Autorisation - Autorisation de signature - Entente intermunicipale d'entraide pour la protection incendie – Municipalité de Hinchinbrooke;
- 20.4** Autorisation - Consentement autorisant l'implantation du 3-1-1 pour le centre d'interconnexion filaire et les tours cellulaires partagés avec la municipalité de Saint-Anicet;
- 20.5** Autorisation - Offre d'achat du lot 3 230 601 situé sur la rue York;
- 20.6** Autorisation – Offre d'achat d'une partie du lot 3 230 602 situé sur la rue York;
- 20.7** Autorisation - Octroi de contrat – Réaménagement de la rue Dalhousie entre le chemin Ridge et la voie ferrée – R 983-2025;
- 20.8** Autorisation - Octroi de contrat- Groupe Conseil UDA- Analyse de vulnérabilité de la source en eau potable de la Ville de Huntingdon;
- 20.9** Autorisation - Octroi de contrat à Foraction-Exécution de travaux sous la voie Ferrée située sur la rue F-Cleyn;
- 20.10** Autorisation - Signature d'une entente de service pour la gestion des activités récréatives pendant la saison estivale – Les Évènements Droit au but;
- 20.11** Autorisation - Signature d'une entente de service pour la gestion des activités récréatives pendant la saison hivernale – Les Évènements Droit au but;
- 20.12** Autorisation - Octroi de contrat à Construction Jacques Théorêt inc. pour des travaux d'excavation sous la voie ferrée située sur la rue F.-Cleyn;

### **30. – ADMINISTRATION & FINANCES**

- 30.1** Autorisation – Projet d'extension des réseaux d'aqueduc et d'égout et de mise en place d'un système des eaux pluviales-Développement Highland-Phase I;
- 30.2** Autorisation - Demande de contribution financière – Gala de reconnaissance Jeunesse rurale;
- 30.3** Autorisation - Demande de contribution financière – Club de l'Âge d'Or;
- 30.4** Autorisation - Annulation des soldes résiduels des règlements d'emprunt 929-2020 et 932-2020;
- 30.5** Autorisation - Tarification de certaines activités des fêtes du 200e anniversaire;

### **40 – RÉGLEMENTATION**

- 40.1** Avis de motion et présentation du projet de règlement 983-2025 décrétant une dépense de 1 420 000 \$ et un emprunt de 1 420 000 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement de la rue Dalhousie – Phase II et du poste de pompage Poirier;
- 40.2** Adoption – Projet de règlement d'emprunt 983-2025 décrétant une dépense de 1 420 000 \$ et un emprunt de 1 420 000 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement de la rue Dalhousie – Phase II et du poste de pompage Poirier;

**40.3** Avis de motion et présentation du projet de règlement no. MRC 2025-06 harmonisé applicable par la Sûreté du Québec et L'AUTORITÉ COMPÉTENTE relativement à la sécurité publique, à la protection des personnes et des propriétés, aux animaux, aux nuisances, au colportage, au stationnement, au PARC LINÉAIRE et aux regrattiers et prêteurs sur gages;

**40.4** Adoption – Projet de Règlement no. MRC 2025-06 harmonisé applicable par la Sûreté du Québec et L'AUTORITÉ COMPÉTENTE relativement à la sécurité publique, à la protection des personnes et des propriétés, aux animaux, aux nuisances, au colportage, au stationnement, au PARC LINÉAIRE et aux regrattiers et prêteurs sur gages;

## **50 – NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL**

**50.1**

## **60 –VARIA**

**60.1** Résolution - Demande au gouvernement du Québec de maintenir le programme RénoRégion ;

**60.2** Résolution - Demande d'autorisation de travaux sur une conduite d'égout sur la rue Luc et rebranchement de deux unités sur le Chemin Fairview par la municipalité d'Hinchinbrooke;

## **70 – RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS**

**70.1** Monsieur Denis St-Cyr:

**70.2** Madame Andrea Geary:

**70.3** Monsieur Dominic Tremblay:

**70.4** Monsieur Florent Ricard:

**70.5** Monsieur Maurice Brossoit:

**70.6** Monsieur Rémi Robidoux:

Levée de la séance.

---

### **Adoption de l'ordre du jour**

**Considérant que** les membres du conseil ont pris connaissance des sujets à l'ordre du jour.

**25-04-07-6874** **Il est proposé par madame Andrea Geary  
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr  
Et résolu à l'unanimité:**

**D'adopter** l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du lundi 7 avril 2025 tel que présenté avec les modifications suivantes :

Ajout du sujet 30.6 - Demande de contribution financière– Marché Fermier du Comté de Huntingdon – Année 2025;

Retrait du sujet 40.2 - Avis de motion et présentation du projet de règlement no. MRC 2025-06 harmonisé applicable par la Sûreté du Québec et L'AUTORITÉ COMPÉTENTE relativement à la sécurité

publique, à la protection des personnes et des propriétés, aux animaux, aux nuisances, au colportage, au stationnement, au PARC LINÉAIRE et aux regrattiers et prêteurs sur gages;

Retrait du sujet 40.4 - Projet de Règlement no. MRC 2025-06 harmonisé applicable par la Sûreté du Québec et L'AUTORITÉ COMPÉTENTE relativement à la sécurité publique, à la protection des personnes et des propriétés, aux animaux, aux nuisances, au colportage, au stationnement, au PARC LINÉAIRE et aux regrattiers et prêteurs sur gages

Adopté

## **ANNONCES ET DÉPÔT DES DOCUMENTS**

### **Rapport sur la situation financière au 31 mars 2025**

Le rapport des activités financières de la Ville de Huntingdon au 31 mars 2025 est déposé.

### **Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 31 mars 2025**

En vertu de l'article 477.2 de la Loi sur les Cités et Villes, la liste des dépenses autorisées au 31 mars 2025 est déposée.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, Johanne Hébert, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

---

***Johanne Hébert, trésorière***

### **Rapport sur la situation financière - Investissement au 31 mars 2025**

Le rapport des activités d'investissement de la Ville de Huntingdon au 31 mars 2025 est déposé.

### **Dépôt de la liste des dépenses investissement autorisées en mars 2025**

En vertu de l'article 477.2 de la **Loi sur les Cités et Villes**, la liste des dépenses d'investissements autorisées au 31 mars 2025 est déposée.

La liste des dépenses d'investissement autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, Johanne Hébert, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

---

***Johanne Hébert, trésorière***

### **Période d'information du maire**

La Ville a reçu une résolution de la municipalité de Saint-Anicet concernant les problématiques contenues dans le cadre normatif visant à atténuer les nuisances et les bruits anthropiques relatifs au transport routier, ferroviaire et aérien.

La MRC du Haut-St-Laurent nous a manifesté son intention de présenter de nouveau, au cours de la séance d'avril du conseil des maires, un règlement de contrôle intérimaire relatif aux nuisances découlant du transport ferroviaire alors que 11 maires sur 13 ont voté en faveur de l'abrogation de ce règlement en janvier dernier. La Ville est très déçue de l'acharnement dont font preuve certains membres de l'administration de la MRC dans ce dossier alors qu'ils ont été mis au fait que le cadre normatif serait complètement revu d'ici six à huit semaines.

La Ville de Salaberry-de-Valleyfield travaille sur un complexe de valorisation des matières organiques. Ce projet réduira les quantités de matières organiques enfouies et réduira les gaz à effet de serre. La Ville espère faire des économies en transport puisque ce site sera situé tout près. Actuellement, la Ville doit transporter les matières organiques collectées à Lachute.

Le gouvernement ne renouvellera pas le Programme Réno-Région qui subventionne les travaux de rénovation des résidences des personnes à faible revenu. Le conseil municipal de la Ville de Huntingdon demande au gouvernement et à la ministre responsable de l'Habitation, Mme France-Élaine Duranceau, de reconsidérer sa décision de mettre fin au programme RénoRégion, un programme essentiel qui vient en aide aux citoyen(ne)s et familles parmi les plus démunis dans les régions du Québec.

### **Période de questions du public**

Une période de questions est allouée aux personnes présentes dans la salle des délibérations, en vertu de l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*.

## **10. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

### **Adoption des procès-verbaux**

#### **Séance ordinaire du lundi 3 mars 2025**

**Considérant que** la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 3 mars 2025;

**Considérant** la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19).

**25-04-07-6875**

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard  
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 3 mars 2025 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

#### **Séance extraordinaire du mercredi 5 mars 2025**

**Considérant que** la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du mercredi 5 mars 2025;

**Considérant** la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19).

25-04-07-6876

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr  
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le procès-verbal de la séance extraordinaire du mercredi 5 mars 2025 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

#### **Séance extraordinaire du jeudi 13 mars 2025**

**Considérant que** la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 13 mars 2025;

**Considérant** la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19).

25-04-07-6877

**Il est proposé par madame Andrea Geary  
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 13 mars 2025 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

## **20. CONTRATS**

### **Renonciation de se prévaloir du droit de premier refus sur l'immeuble du 142, route 202, suite 104 et résiliation de l'entente relative aux services d'alimentation électrique**

**Considérant que** Me Jeanne Briand, notaire de la compagnie Gestion Immobilière St-Denis Inc. propriétaire de l'immeuble du 142, route 202, suite 104 a avisé par écrit la Ville qu'une offre d'achat pour ledit immeuble lui a été faite par la compagnie Gestion Maison Russet Inc;

**Considérant qu'en** vertu du contrat d'achat no 26 643 320 du 8 septembre 2021, la Ville de Huntingdon bénéficie d'un droit de premier refus advenant la mise en vente de l'immeuble, et qu'à cet effet, la Ville a priorité sur tout autre acheteur, et ce au même prix que l'offre d'achat faite par un tiers;

**Considérant que** la Ville doit aviser l'actuel propriétaire de son intention de renoncer ou de se prévaloir de ce droit en présentant une offre d'achat équivalente.

**Considérant** l'entente relative aux services d'alimentation électrique intervenue entre l'ancien propriétaire, 9310-6730 Québec Inc., Gestion Maison Russet Inc et la Ville de Huntingdon, par laquelle la Ville exigeait qu'une somme d'environ 17 088.11 \$ soit détenue dans un compte en fidéicommiss pour le financement d'un futur branchement électrique;

**Considérant** le fait que l'offre d'achat provient de la compagnie Gestion Maison Russet Inc, il n'y a plus lieu de faire un branchement électrique distinct pour le bâtiment.

**25-04-07-6878**

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr  
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil municipal renonce à se prévaloir de son droit de premier refus relatif à l'offre d'achat présentée pour qu'ainsi le propriétaire puisse donner suite à l'offre en question.

**Que** le conseil municipal demande que la clause de premier refus en faveur de la Ville de Huntingdon soit abandonnée.

**Que** le conseil municipal libère le propriétaire de son obligation, stipulée à l'entente relative aux services d'alimentation électrique, de conserver dans un compte en fidéicommis la somme d'environ 17 088.11 \$ du fait que les fins d'utilisation de cette somme ne sont plus requises et que ladite entente soit résiliée.

Adopté

**Octroi de contrat - Laboratoire GS Inc.- Étude géotechnique et caractérisation environnementale des sols préliminaire**

**Considérant** le projet de développement résidentiel « Highland-Phase 1 » proposé sur les lots 3 229 799 et 3 229 800;

**Considérant que** le projet requiert une étude géotechnique et une caractérisation environnementale de sols préliminaire;

**Considérant** l'offre de services professionnels de Laboratoire GS Inc. au montant budgétaire de 23 995 \$ plus les taxes applicables.

**25-04-07-6879**

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard  
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit  
Et résolu à l'unanimité :**

**D'autoriser** l'octroi du contrat au Laboratoire GS Inc. au montant budgétaire de 23 995 \$ plus les taxes applicables.

**Que** la dépense soit financée à même les crédits disponibles du fonds général de l'exercice financier où ces dépenses seront engagées dans l'attente de l'approbation du règlement d'emprunt relativement à l'objet de ces travaux qui prévoira le renflouement du fonds général pour le montant des dépenses engagées.

Adopté

**Autorisation de signature - Entente intermunicipale d'entraide pour la protection incendie – Municipalité de Hinchinbrooke**

**Considérant que** la Ville de Huntingdon et la municipalité de Hinchinbrooke désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19)* et des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec (R.L.R.Q., c. C-27.1)* pour conclure une entente intermunicipale d'entraide en cas d'incendie et d'intervention d'urgence;

**Considérant que** la *Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q., chapitre S-3.4)* permet d'établir un système d'entraide entre les services de sécurité incendie municipaux et d'en établir les conditions;

**Considérant** qu'il y a lieu de définir l'entraide, selon les besoins de la Municipalité de Hinchinbrooke lors d'un sinistre comme il est prévu dans le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Haut-Saint-Laurent.

25-04-07-6880

**Il est proposé par madame Andrea Geary  
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil municipal de la Ville de Huntingdon autorise le maire, André Brunette et la directrice générale, madame Johanne Hébert, à signer l'Entente intermunicipale d'entraide en matière de sécurité incendie et d'intervention d'urgence entre la municipalité de Hinchinbrooke et la Ville de Huntingdon.

Adopté

**Consentement autorisant l'implantation du 3-1-1 pour le centre d'interconnexion filaire et les tours cellulaires partagés avec la municipalité de Saint-Anicet**

**Considérant que** la Municipalité de Saint-Anicet implante un service téléphonique 3-1-1 pour ses citoyens et qu'elle a mandaté CITAM, une division de CAUCA, pour l'accompagner dans cette démarche;

**Considérant que** nous avons pris connaissance du document «contexte et explications» et que nous comprenons les tenants et aboutissants;

**Considérant que** le présent consentement satisfait les exigences de l'ordonnance de télécom 2004-71 et de la décision de télécom 2008-61 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC);

**Considérant que** les appels faits au 3-1-1 pour notre Municipalité seront réacheminés vers notre municipalité au numéro de téléphone suivant : (450) 264-5389.

25-04-07-6881

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par monsieur Florent Ricard  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le préambule fasse partie de la présente résolution.

**Que** le conseil municipal autorise la Municipalité de Saint-Anicet et les fournisseurs de services en télécommunications afin que les centres d'interconnexion filaires et les tours cellulaires partagés avec notre Municipalité soient configurés de sorte que les appels en provenance du 3-1-1 soient acheminés à la municipalité de Saint-Anicet.

**Que** le conseil municipal autorise la directrice générale, madame Johanne Hébert, à signer le formulaire de consentement.

**Que** la présente soit envoyée à CITAM (division de CAUCA), organisation mandatée par la municipalité de Saint-Anicet pour la représenter.

**Que** la présente autorisation pourra aussi être utilisée pour toute autre demande d'implantation 3-1-1 d'une autre municipalité qui viserait ce même centre d'interconnexion et/ou ces mêmes tours cellulaires.

Adopté

**Offre d'achat du lot 3 230 601 situé sur la rue York – École Notre-Dame**

**Considérant que** l'augmentation de la clientèle scolaire du secteur de Huntingdon fait en sorte que les besoins d'espaces pour accueillir l'ensemble des élèves sont grandissants et que les délais requis pour une construction d'école requièrent que des actions immédiates soient entreprises tels que l'installation de modules de classes sur le terrain de l'école Notre-Dame;

**Considérant que** l'installation de modules de classes est permise que sur un terrain appartenant au Centre des services scolaires;

**Considérant** que l'École Notre-Dame est implantée sur le terrain désigné comme étant le lot 3 230 601 appartenant à la Corporation Épiscopale Catholique Romaine de Valleyfield en vertu d'un droit d'usage en faveur de « Les commissaires d'école de la municipalité scolaire catholique de Huntingdon », aux termes d'un acte signé le 30 mars 1950, publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Huntingdon sous le numéro 54 253;

**Considérant** les discussions intervenues entre le représentant de la Corporation Épiscopale Catholique Romaine de Valleyfield, le CSSVT et la Ville de Huntingdon en vue que la Ville acquiert ledit terrain aux fins de le céder par la suite au CSSVT afin de répondre à leurs besoins immédiats d'espace.

25-04-07-6882

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr  
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le préambule fasse partie de la présente résolution.

**Que** le conseil autorise l'offre d'achat, aux conditions mentionnées dans ladite offre, visant à acquérir le lot 3 230 601 du cadastre du Québec, d'une superficie de 6 563.40 m<sup>2</sup> au prix de 168 000 \$ et que le maire André Brunette et la directrice générale Johanne Hébert soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon l'offre d'achat présenté à la Corporation Épiscopale Catholique Romaine de Valleyfield

**Que** toutes dépenses relatives à ce dossier soient financées à même le surplus accumulé non affecté.

Adopté

**Offre d'achat d'une partie du lot 3 230 602 situé sur la rue York – École Notre-Dame**

**Considérant que** l'augmentation de la clientèle scolaire du secteur de Huntingdon fait en sorte que les besoins d'espaces pour accueillir l'ensemble des élèves sont grandissants et que les délais requis pour une construction d'école requièrent que des actions immédiates soient entreprises tel que l'installation de modules de classes sur le terrain de l'école Notre-Dame;

**Considérant que** l'installation de modules de classes est permise que sur un terrain appartenant au Centre de services scolaires;

**Considérant qu'**une partie de l'École Notre-Dame empiète sur le terrain désigné comme étant le lot 3 230 602 appartenant à la Fabrique de la Paroisse Saint-Joseph de Huntingdon en vertu d'un droit d'usage en faveur de « Les commissaires d'école de la municipalité scolaire catholique de Huntingdon », aux termes d'un acte signé le 10 décembre 1956, publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Huntingdon sous le numéro 59493;

**Considérant** les discussions intervenues entre le représentant de la Fabrique de la Paroisse Saint-Joseph de Huntingdon, le CSSVT et la Ville de Huntingdon en vue que la Ville acquiert une partie dudit terrain aux fins de le céder par la suite au CSSVT afin de répondre à leurs besoins immédiats d'espace.

**Considérant que** la partie du lot 3 230 602 du cadastre du Québec, située sur la rue York et visée par la présente, représente une superficie approximative de 1 226.3 m<sup>2</sup> soit une largeur de 12,19 mètres par la profondeur dudit lot, soit 100,6 mètres.

25-04-07-6883

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit  
Appuyé par madame Andrea Geary  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le préambule fasse partie de la présente résolution.

**Que** le conseil autorise l'offre d'achat, aux conditions mentionnées dans ladite offre, visant à acquérir une partie du lot 3 230 602 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 1 226.3 m<sup>2</sup> au prix de 32 000 \$ et que le maire André Brunette et la directrice générale Johanne Hébert soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon l'offre d'achat présenté à la Fabrique de la Paroisse Saint-Joseph de Huntingdon.

**Que** toutes dépenses relatives à ce dossier soient financées à même le surplus accumulé non affecté.

Adopté

**Octroi de contrat – Réaménagement de la rue Dalhousie entre le chemin Ridge et la voie ferrée – R 983-2025**

**Considérant** qu'une demande de soumissions publiques pour le réaménagement de la rue Dalhousie entre le chemin Ridge et la voie ferrée a été initiée et publiée au système électronique d'appel d'offres (SEAO) (Projet No. 41097TTH), conformément à la *Loi sur les cités et villes* ;

**Considérant** l'ouverture publique des soumissions tenue le mercredi 2 avril 2025 à 11h pour laquelle trois (3) soumissions ont été reçues, dont le résultat de l'ouverture est le suivant :

<b>Soumissionnaire:</b>	<b>Montant total incluant les taxes</b>
Construction J.P. Roy inc.	1 297 295,34 \$
9039-3273 Québec inc. (Excavation D.D.L.)	1 491 546,76 \$
Ali Excavation inc.	1 871 653,09 \$

**Considérant qu'**une erreur de calcul fut décelée à l'article 1.1.4 de la soumission présentée par Excavation D.D.L. inc et l'article 1.6 n'a pas été comptabilisé dans le total des coûts de construction (article 1.0). Or, le grand total des coûts de construction, incluant les taxes, de la soumission présentée par Excavation D.D.L. inc. est réellement 1 607 644,49 \$ comparativement au montant de 1 491 546,76 \$ qui apparaît dans la soumission déposée le 2 avril 2025;

**Considérant** l'analyse des soumissions par les mandataires quant à leur conformité par rapport aux exigences du devis.

25-04-07-6884

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard  
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil municipal octroie le contrat à Construction J.P. Roy Inc. pour le réaménagement de la rue Dalhousie entre le chemin Ridge et la voie ferrée pour un montant de 1 128 328,19 \$ plus les taxes applicables, soit 1 297 295,34 \$ conditionnellement à l'approbation ministérielle du règlement d'emprunt 983-2025 prévu à cet effet.

**Que** le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, le contrat avec Construction J.P. Roy inc (Projet No. 41097TTH).

**Que** la dépense relative à ce contrat soit financée à même le règlement d'emprunt 983-2025 suivant son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté

**Octroi de contrat - Groupe Conseil UDA- Analyse de vulnérabilité de la source en eau potable de la Ville de Huntingdon**

**Considérant** l'obligation de répondre aux exigences de l'article 75 du *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection*;

**Considérant que** pour répondre auxdites exigences, nous devons produire un rapport d'analyse ayant pour but d'identifier les activités pouvant porter préjudice à la qualité ou la quantité des eaux prélevées et émettre des recommandations afin de protéger les installations de production;

**Considérant** l'offre de service professionnelle de Groupe Conseil UDA au montant de 20 851\$ plus les taxes applicables.

25-04-07-6885

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit  
Appuyé par madame Andrea Geary  
Et résolu à l'unanimité :**

**D'autoriser** l'octroi du contrat au Groupe Conseil UDA au montant de 20 851\$, plus les taxes applicables.

**Que** la dépense de 21 890,94 soit financée à même une affectation de surplus accumulé non affecté.

Adopté

**Octroi de contrat à Foraction-Exécution de travaux sous la voie Ferrée située sur la rue F-Cleyn**

**Considérant que** la Ville souhaite boucler son réseau d'aqueduc sur la rue F.-Cleyn;

**Considérant que** pour ce faire, la Ville doit procéder à des travaux d'excavation et de forage sous la voie ferrée située sur ladite rue;

**Considérant** l'offre de service reçu par Foraction au montant de 69 179 \$ plus les taxes applicables;

**Considérant que** Foraction est une entreprise qui effectue des travaux de forage.

25-04-07-6886

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay  
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le préambule fasse partie de la présente résolution.

**Que** le conseil municipal autorise l'octroi du contrat de forage à la compagnie Foraction au montant de 69 179 \$ plus les taxes applicables.

**Que** la dépense au montant de 72 629,30 \$ soit financée à même une affectation de surplus accumulé non affecté.

Adopté

**Signature d'une entente de service pour la gestion des activités récréatives pendant la saison estivale – Les Évènements Droit au but**

**Considérant** que la Ville souhaite offrir à ses citoyens des activités récréatives intérieures pendant la saison estivale;

**Considérant** que la Ville désire octroyer un contrat de services professionnels pour l'élaboration, la gestion et le suivi de la réalisation des activités récréatives pendant la saison estivale sur son territoire;

**Considérant** que Les Évènements Droit au But, par l'intermédiaire de son actionnaire et administrateur unique, monsieur Samuel Julien, bénéficie d'une expérience considérable dans ce domaine;

**Considérant** que la Ville désire octroyer un contrat de service à Les Évènements Droit au But afin que monsieur Samuel Julien agisse à titre de représentant de la Ville dans les dossiers relatifs aux activités récréatives de la municipalité.

25-04-07-6887

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil municipal autorise le maire, André Brunette et la greffière, Denyse Jeanneau à signer l'entente de service pour la gestion des activités récréatives pendant la saison estivale avec la compagnie Les Évènements Droit au but Inc. pour une période de cinq (5) ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2029.

**Que** la dépense relative à ce contrat soit financée à même le budget prévu à cet effet au poste 02-701-10- 446, et ce, pour chaque exercice financier concerné.

Adopté

**Signature d'une entente de service pour la gestion des activités récréatives pendant la saison hivernale – Les Évènements Droit au but**

**Considérant** que la Ville souhaite offrir à ses citoyens des activités récréatives intérieures pendant la saison hivernale;

**Considérant** que la Ville désire octroyer un contrat de services professionnels pour l'élaboration, la gestion et le suivi de la réalisation des activités récréatives intérieures pendant la saison hivernale sur son territoire;

**Considérant** que Les Évènements Droit au But, par l'intermédiaire de son actionnaire et administrateur unique, monsieur Samuel Julien, bénéficient d'une expérience considérable dans ce domaine.

25-04-07-6888

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par madame Andrea Geary  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil municipal autorise le maire, André Brunette et la greffière, Denyse Jeanneau à signer l'entente de service pour la gestion des activités récréatives pendant la saison hivernale avec la compagnie Les Évènements Droit au but Inc. pour une période de cinq (5) ans, soit du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 30 avril 2030.

**Que** la dépense relative à ce contrat soit financée à même le budget prévu à cet effet au poste 02-701-10- 447, et ce, pour chaque exercice financier concerné.

Adopté

**Octroi de contrat à Construction Jacques Théorêt inc. pour des travaux d'excavation sous la voie ferrée située sur la rue F-Cleyn**

**Considérant que** la Ville souhaite boucler son réseau d'aqueduc sur la rue F.-Cleyn;

**Considérant que** pour ce faire, la Ville doit procéder à des travaux d'excavation et de forage sous la voie ferrée située sur ladite rue;

**Considérant** l'offre de service reçue par Construction Jacques Théorêt inc. au montant de 70 477 \$ plus les taxes applicables.

25-04-07-6889

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr  
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le préambule fasse partie de la présente résolution.

**Que** le conseil municipal autorise l'octroi du contrat d'excavation à la compagnie Construction Jacques Théorêt inc. au montant de 70 477 \$ plus les taxes applicables.

**Que** la dépense au montant de 73 992,04 \$ soit financée à même une affectation de surplus accumulé non affecté.

Adopté

### **30. ADMINISTRATION & FINANCES**

**Projet d'extension des réseaux d'eau et d'égout et de mise en place d'un système de gestion des eaux pluviales-Développement Highland-Phase 1**

**Considérant** le projet de développement résidentiel « Highland-Phase 1 » proposé sur les lots 3 229 799 et 3 229 800;

**Considérant** l'entente relative aux travaux municipaux, volet 2 – préparation des plans et devis détaillés – projet domiciliaire Highland-phase1, signée le 19<sup>e</sup> jour de juillet 2024, par la ville de Huntingdon et le promoteur;

**Considérant que** la construction des réseaux est encadrée par l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

**Considérant que** les travaux nécessitent soit une autorisation ministérielle, soit une déclaration de conformité ou peuvent bénéficier d'une exemption en vertu du règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE).

25-04-07-6890

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par monsieur Florent Ricard  
Et résolu à l'unanimité :**

**De confirmer** que la ville de Huntingdon ne s'oppose pas à la réalisation du projet.

**De confirmer** que la ville de Huntingdon s'engage à exploiter et à entretenir le système de gestion des eaux pluviales.

**De confirmer** que la ville de Huntingdon s'engage à confier à un ingénieur la surveillance des travaux et à obtenir dans les 60 jours de la fin des travaux un rapport attestant de la conformité des travaux aux conditions prévues par le REAFIE.

**D'autoriser** la firme Tetra Tech QI inc. à préparer et à présenter au MELCCFP, les demandes d'autorisations ministérielles et/ou les déclarations de conformité pour les extensions des réseaux d'eau et d'égout et la mise en place du système de gestion des eaux pluviales en conformité avec les exigences du REAFIE.

**D'autoriser** les représentants de ces firmes à signer tous les documents, plans et études requises par ces demandes.

Adopté

**Demande de contribution financière – Gala de reconnaissance  
Jeunesse rurale**

**Considérant que** le comité organisateur du Gala de reconnaissance Jeunesse Rurale demande une contribution financière pour sa 15<sup>e</sup> édition du Gala qui se tiendra le 23 mai prochain;

**Considérant que** le Conseil municipal de Huntingdon a à cœur d'appuyer les jeunes du Haut-St-Laurent qui ont envie de démontrer leur dynamisme par l'action bénévole, l'implication citoyenne, les saines habitudes de vie, la persévérance scolaire ou sociale, l'engagement en environnement, arts et culture.

25-04-07-6891

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit  
Appuyé par madame Andrea Geary  
Et résolu à l'unanimité :**

**De verser** une contribution financière au montant de 200 \$ pour le financement du Gala de reconnaissance Jeunesse Rurale 2025.

**Que** la dépense de 200 \$ soit financée à même le budget prévu au poste budgétaire 02-701-90-970.

Adopté

**Demande de contribution financière – Club de l'Âge d'Or**

**Considérant que** le Club d'Âge d'Or de Huntingdon demande une contribution financière pour la réalisation de leurs activités.

25-04-07-6892

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit  
Appuyé par monsieur Florent Ricard  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** soit octroyée au Club d'Âge d'Or de Huntingdon une contribution financière de 250 \$.

**Que** la dépense soit imputée et financée à même le poste budgétaire 02-701-90-970.

Adopté

**Annulation des soldes résiduaire des règlements d'emprunt 929-2020 et 932-2020**

**Considérant que** la Ville de Huntingdon a entièrement réalisé l'objet des règlements 929-2020 et 932-2020 apparaissant à l'annexe, selon ce qui y était prévu.

**Considérant qu'**une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

**Considérant qu'**il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

**Considérant que** le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du ministère;

**Considérant qu'**il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, approprier une somme provenant du fonds général de la municipalité.

25-04-07-6893

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr  
Appuyé par madame Andrea Geary  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** la Ville de Huntingdon modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes «nouveau montant de la dépense» et «nouveau montant de l'emprunt» de l'annexe;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne «Fonds généra » de l'annexe.

**Que** la municipalité de la Ville de Huntingdon informe le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution.

**Que** la municipalité de la Ville de Huntingdon demande au ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduaire mentionnés à l'annexe.

**Qu'**une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

## ANNEXE

No du règlement	Dépense révisée*	Emprunt révisé*	Montant de la dépense réelle**	Montant financé**	Appropriation				Soldes résiduels à annuler*	
					Fonds général	Subvention	Promoteurs	Paiement comptant		Autres
929-2020	1 450 000 \$	1 450 000 \$	1 178 344 \$	1 178 000 \$	344 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	272 000 \$
932-2020	928 330 \$	750 000 \$	872 716 \$	603 700 \$	269 016 \$					146 300 \$
<b>Total des soldes résiduels à annuler:</b>										<b>418 300 \$</b>

\* Donnée disponible sur la liste des soldes à financer dans STEFE

\*\* Si le montant de l'emprunt qui a été financé de façon permanente est **supérieur** au montant de la dépense réelle, la municipalité ne peut réduire le montant de la dépense et de l'emprunt en deçà du montant de l'emprunt financé de façon permanente.

Adopté

### Tarification de certaines activités des fêtes du 200<sup>e</sup> anniversaire

**Considérant que** conformément au Règlement 985-2025 concernant l'établissement d'une tarification pour certains secteurs d'activités de la ville de Huntingdon, le Conseil municipal de Huntingdon doit autoriser par résolution le prix de certaines activités;

**Considérant que** le Carrousel de la Gendarmerie royale du Canada se tiendra le 10 juin prochain et qu'à cet effet, le conseil doit fixer le prix d'entrée de l'évènement;

**Considérant qu'**en collaboration avec la Brasserie Barabās, quatre bières personnalisées aux thèmes du 200<sup>e</sup> anniversaire seront vendues lors des différents évènements qui se tiendront au courant de l'année ainsi qu'en tout temps au dépanneur Voisin Gendron de Huntingdon situé au 2035, chemin Ridge.

25-04-07-6894

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit  
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil municipal établit la tarification suivante à titre de prix d'entrée de l'évènement du Carrousel de la Gendarmerie royale du Canada, soit :

- Enfant de 0 à 5 ans : gratuit
- Enfant de 6 à 12 ans : 5 \$
- 13 ans et plus: 10 \$

**Que** le conseil municipal établit le prix de vente unitaire des quatre (4) bières personnalisées aux thèmes du 200<sup>e</sup> anniversaire, soit La Bowron, La Walker, La Fileuse et La 200<sup>e</sup>, de la façon suivante :

- Bière vendue au dépanneur : 5 \$ l'unité
- Bière vendue lors de la tenue d'un évènement : 7 \$ l'unité

Adopté

**Demande de contribution financière – Marché Fermier du Comté de Huntingdon – Année 2025**

*La conseillère, Andréa Geary, par sa situation de membre du conseil d'administration du Marché fermier du Comté de Huntingdon, déclare que le fait de voter à l'égard de la question soumise au conseil est susceptible de constituer un manquement à une règle prévue au code d'éthique et de déontologie des membres du conseil municipal. Elle ne participe pas aux délibérations et au vote relatifs à la présente question.*

**Considérant que** le Conseil municipal désire soutenir financièrement le Marché Fermier dans ses activités 2025 lesquelles offrent à la communauté un accès à des aliments saisonniers de qualité, cultivés localement et vendus directement par les producteurs.

**Considérant que** pour célébrer ses 20 ans d'existence dans la MRC du Haut-St-Laurent, le marché organisera un 5 à 7 le vendredi 6 juin prochain, au cours duquel, les partenaires sont invités à contribuer financièrement à cette journée.

25-04-07-6895

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr  
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay  
Et résolu à l'unanimité :**

**De verser** une contribution financière de 3 000 \$ au Marché Fermier du Comté de Huntingdon pour l'année 2025 ainsi qu'une

contribution additionnelle de 500 \$ dans le cadre du 5 à 7 organisé pour fêter leur 20<sup>e</sup> anniversaire.

**Que** la dépense de 3 500 \$ soit financée à même le budget prévu à cet effet au poste budgétaire 02-701-92-970.

Adopté

#### **40. RÉGLEMENTATION**

**Avis de motion du règlement 983-2025 décrétant une dépense de 1 420 000 \$ et un emprunt de 1 420 000 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement de la rue Dalhousie – Phase II et du poste de pompage Poirier.**

Avis de motion est donné par monsieur Maurice Brossoit selon lequel le Règlement 983-2025 décrétant une dépense de 1 420 000 \$ et un emprunt de 1 420 000 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement de la rue Dalhousie – Phase II et du poste de pompage Poirier sera adopté à une séance ultérieure.

**Dépôt et présentation du règlement 983-2025 décrétant une dépense de 1 420 000 \$ et un emprunt de 1 420 000 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement de la rue Dalhousie – Phase II et du poste de pompage Poirier.**

Le Règlement 983-2025 décrétant une dépense de 1 420 000 \$ et un emprunt de 1 420 000 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement de la rue Dalhousie – Phase II et du poste de pompage Poirier est déposé et présenté par monsieur Maurice Brossoit.

**Adoption du projet de règlement 983-2025 décrétant une dépense de 1 420 000 \$ et un emprunt de 1 420 000 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement de la rue Dalhousie – Phase II et du poste de pompage Poirier.**

**Considérant** qu'un avis de motion du règlement 983-2025 décrétant une dépense de 1 420 000 \$ et un emprunt de 1 420 000 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement de la rue Dalhousie – Phase II et du poste de pompage Poirier a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 avril 2025 par monsieur Maurice Brossoit et que le projet de règlement a été déposé et présenté à cette même séance par monsieur Maurice Brossoit.

25-04-07-6896

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit  
Appuyé par monsieur Florent Ricard  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil municipal adopte le projet de règlement no. 983-2025 décrétant une dépense de 1 420 000 \$ et un emprunt de 1 420 000 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement de la rue Dalhousie – Phase II et du poste de pompage Poirier.

Adopté

#### **50. NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL**

Aucun sujet.

## 60. VARIA

### **Demande au gouvernement du Québec de maintenir le programme RénoRégion**

**Considérant que** le programme Réno Région a pour objectif d'aider financièrement les propriétaires-occupants les moins bien nantis, souvent des personnes âgées ou des familles monoparentales vivant en milieu rural, à effectuer des travaux pour corriger des défauts majeurs à leur modeste résidence;

**Considérant que** depuis 2022, ce sont 47,3 M\$ qui ont été investis dans des toitures qui coulent ou des fenêtres en très mauvais état dans 2 449 projets réalisés partout au Québec, avec une subvention moyenne de 10 903 \$;

**Considérant que** ce coût représente une fraction du prix d'un logement neuf et la saine gestion des fonds publics commande la poursuite du programme.

**Considérant que** le conseil municipal de la Ville de Huntingdon demande au premier ministre et à la ministre responsable de se préoccuper de nos citoyen(ne)s et familles les plus vulnérables en remédiant de façon urgente à la situation.

25-04-07-6897

**Il est proposé par madame Andrea Geary  
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil municipal de la Ville de Huntingdon demande au gouvernement et à la ministre responsable de l'Habitation, Mme France-Élaine Duranceau, de reconsidérer sa décision de mettre fin au programme RénoRégion, un programme essentiel qui vient en aide aux citoyen(ne)s et familles parmi les plus démunis dans les régions du Québec.

Adopté

### **Demande d'autorisation de travaux sur une conduite d'égout sur la rue Luc et rebranchement de deux unités sur le Chemin Fairview par la municipalité d'Hinchinbrooke**

**Considérant qu'**en raison d'un blocage récurrent dans la conduite d'égout située entre le Chemin Fairview et la rue Luc nécessitera des réparations dans un avenir proche;

**Considérant que** la conduite d'égout est située en arrière-lot et qu'elle est difficile d'accès avec de la machinerie ou de l'équipement;

**Considérant que** la municipalité d'Hinchinbrooke désire remplacer la conduite existante et la relocaliser dans l'emprise de la rue Luc de l'intersection de la rue Kennedy jusqu'à l'intersection de la rue James;

**Considérant que** la relocalisation de la conduite nécessitera le branchement de deux unités sur la conduite située sur le Chemin Fairview au lieu de la rue Luc, soit le 1661 et le 1665, chemin Fairview;

**Considérant qu'**il sera de la responsabilité de la municipalité d'Hinchinbrooke de présenter une demande de permis de voirie au ministère des Transports du Québec;

**Considérant qu'**en vertu de l'entente de fourniture de services d'égout et de traitement des eaux usées en vigueur, tous travaux ou réparations aux infrastructures doivent être approuvés par la ville de Huntingdon;

25-04-07-6898

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**Que** le conseil municipal de la Ville de Huntingdon autorise la réalisation des travaux, décrits au préambule, par la municipalité d'Hinchinbrooke.

**Et que** suivant la réalisation des travaux, les plans tels que construits (TQC) soient transmis à la Ville de Huntingdon.

Adopté

## **70. RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS**

**M. Denis St-Cyr :** Le 22 avril prochain se tiendra la prochaine rencontre de l'Office d'habitation.

**Mme Andrea Geary:** Le dernier marché d'hiver du Marché Fermier a eu lieu et ceux du printemps vont commencer sous peu. Le comité est à la recherche d'artisans.

**M. Dominic Tremblay :** Accompagné de quelques collègues, il a visité l'écocentre de Sainte-Barbe.

Le 10 juin prochain se tiendra l'activité du Carrousel de la gendarmerie royale du Canada. Les policiers et les pompiers seront invités.

Il informe le conseil que, son fils, M. Elliot Tremblay, sera promu officiellement comme membre de la GRC au cours du mois d'avril. Les membres du conseil le félicitent pour sa réussite.

**M. Florent Ricard :** Il remercie M. Dominic Tremblay pour son bon travail et son implication dans l'organisation de l'activité du Carrousel de la Gendarmerie royale à Huntingdon.

**M. Maurice Brossoit :** Il mentionne que dans la ville plusieurs lumières de rues sont brûlées.

**M. Rémi Robidoux:** Le comité de l'aréna est encore en discussion avec un entrepreneur pour une facture de réparations pour le système de refroidissement dont le prix est trop élevé selon monsieur Renaud, directeur de l'aréna.

Il présidera une rencontre du CCU le 16 avril prochain.

Il remercie l'administration, le département des travaux publics et les pompiers pour leur bon travail. Il remercie aussi le comité de la Foire de Huntingdon pour leur collaboration dans le cadre des festivités du 200<sup>e</sup>.

**M. André Brunette :** Il y a eu un incendie chez Maison Russet et les différents services de sécurité faisant partie de l'entraide mutuelle, nous ont offert une excellente collaboration.

### **Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé;

25-04-07-6899

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par monsieur Florent Ricard  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** la séance soit levée à 20 h 28.

Adopté

---

André Brunette, maire

---

Denyse Jeanneau, greffière